

# Campagne de vaccination en Haute-Garonne

## à compter du 18 janvier 2021



## Dispositif de vaccination sur le territoire :

- \* Une implantation territoriale équilibrée des **centres de vaccination** : **chaque habitant de la Haute-Garonne aura accès à un centre de vaccination à 30 minutes au plus de son domicile à compter du 18 janvier pour :**
  - \* les personnes âgées de plus de 75 ans
  - \* vivant à domicile
  - \* vivant en résidence, foyer ou maison d'accueil médicalisée (résidences autonomie/ senior, maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisé, etc.).
  - \* aux personnes présentant une des six pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave.

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html> pour permettre à chacun de trouver celui qui peut l'accueillir dans son territoire.

- \* **Le centre de vaccination dans notre territoire ?**
- \* **CDV31 - Clinique Monié Villefranche de Lauragais - 124 5Route de Revel, Villefranche-de-Lauragais**

Telecharger tous les Centres de vaccination Covid-19 [ici](#)

- \* **Dispositif de transport à la demande pour les personnes de plus de 75 ans valides.**

Elles bénéficient **gratuitement** d'un transport entre **leur domicile et le centre de vaccination** dans lequel elles ont déjà pris **rendez-vous**.

**A compter du jeudi 21 janvier : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 15h, et les mercredis de 14h à 16h**

**Pour réserver : Numéro vert à partir du 19 janvier : [0 805 460 306](tel:0805460306)**



- \* **Comment se faire vacciner?**

**La prise de rendez-vous est indispensable. Pour prendre RDV :**

- \* **En ligne**, via le site <https://www.keldoc.com/>
- \* **par téléphone sur la plateforme régionale ; 0809 54 19 19**
- \* **sur la plateforme nationale : 0800 009 110 ou vis le site** <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

**Un entretien préalable à la vaccination** sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Pour gagner du temps, il est recommandé au préalable de se rendre chez votre médecin traitant qui fournira un « **certificat d'éligibilité à la vaccination** » !

**La vaccination est une arme essentielle pour mettre fin à l'épidémie. Cependant, le vaccin ne réduit pas la contagiosité du virus. Ainsi tant que la circulation du virus persiste, il est indispensable de maintenir l'ensemble des gestes barrières.**

**Le non-respect de ces mesures entraîne :**

- \* **Première sanction** : une amende de 135 euros, majorée à 375 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)
- \* **En cas de récidive dans les 15 jours** : une amende de 200 euros, majorée à 450 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)
- \* **Après 3 infractions en 30 jours** : une amende de 3750 euros et une peine de 6 mois d'emprisonnement.

Toutes les informations sur [le site du Gouvernement.](#)

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

 <p>Se laver les mains très régulièrement</p>	 <p>Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir</p>	 <p>Utiliser des mouchoirs à usage unique</p>	 <p>Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades</p>
--	---	--	--